



CONSEIL COMMUNAL  
DE PRANGINS

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Conseil communal  
du 29 février 2024**

**Rapport – préavis municipal No. 53/2023 - Réponse municipale au postulat de Monsieur le Conseiller communal Yvan Bucciol « Pour un aménagement urbain raisonné du site des Abériaux à Prangins »**

**Le Conseil communal a décidé par 38 non, 0 oui et 4 abstentions**

de ne pas prendre acte du rapport-Préavis municipal No. 53/2023 valant réponse au postulat de Monsieur le Conseiller Yvan Bucciol « Pour un aménagement urbain raisonné du site des Abériaux à Prangins »

Prangins, le 29 février 2024

Extrait conforme, le certifie

Yvan Bucciol

Président



Dominique Rogers

Secrétaire

Avis affiché au pilier public du 4 au 13 mars 2024

« Conformément aux articles 110 et ss. LEP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal »